

Rachat de SFR par Numericable

Publié le 22 décembre 2015

L'Autorité de la concurrence a agréé le consortium Kosc pour la reprise du réseau DSL de Completel.

Le 30 octobre 2014, l'Autorité de la concurrence a autorisé le rachat de SFR par Numericable, filiale du groupe Altice, sous réserve d'engagements¹. Dans ce cadre, Numericable s'est notamment engagée à céder le réseau DSL de Completel, pour lever tout risque d'atteinte à la concurrence sur les marchés des services de télécommunications fixes spécifiques entreprises.

L'Autorité vient d'agréer le consortium Kosc, composé des sociétés OVH, Cofip, Kapix, et Styx², comme repreneur du réseau DSL de Completel.

Le repreneur satisfait en effet aux conditions d'agrément prévues par les engagements. Les membres du consortium disposent d'une expertise significative dans le secteur des télécommunications et des compétences adéquates pour opérer le réseau DSL de Completel. Les membres du consortium sont en outre indépendants du groupe Altice et de sa filiale Numericable et présentent des garanties financières suffisantes.

La réalisation effective de cette reprise devrait permettre de maintenir une concurrence effective sur les marchés de gros et de détail des services de télécommunications fixes spécifiques entreprises.

¹ Voir décision 14-DCC-160 et le communiqué de presse du 27 octobre 2014

² OVH est un acteur majeur de l'hébergement professionnel, qui s'est également récemment lancé sur le marché des télécommunications électroniques à destination des professionnels. Cofip est la holding industrielle de la famille Karvelis et est active notamment dans le négoce textile. Kapix et Styx sont les holdings de MM. Yann de Prince et Boris Clause, entrepreneurs dans le secteur des télécoms.

Contact(s)

Yannick Le Dorze

Adjoint à la directrice de la
communication

01 55 04 02 14

Contactez par mail